

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 03 juin 2025 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35 Présents : 25 Pouvoirs : 7 Votants : 32

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, Mr Christian BOURNAT, Mr Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, Mme Anne-Marie OLIVON

MOISSAT

Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

Mr Yannick DUPOUE

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme VIAL Séverine (pouvoir à Mr FRASIAK), Mr TISSERAND Thierry (pouvoir à Mme GROUIEC), Mme TARTRY-LAVEST Agnès (pouvoir à Mme EXBRAYAT), Mme GRANOUILLET Danielle (pouvoir à Mme HUGUET), Mr FERRIER Romain (pouvoir à Mme MARMY), Mr LUCAS Antoine (pouvoir à Mr DUPOUE), Mme MORAND Catherine (pouvoir à Mme ROCHE)

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr René BROUSSE

Suppléant présent : Mr Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Est nommé secrétaire de séance : Mr Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°25 du Conseil Communautaire du 20 mai 2025 est présenté et approuvé à **l'unanimité**.

ADM :

1- Recomposition du conseil communautaire pour 2026

Conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT, le Conseil communautaire de la CCEDA a approuvé à **l'unanimité** un accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires. Cet accord prévoit une dérogation au droit commun, portant le nombre total de sièges de 29 à 36 (+25 %), tout en respectant les équilibres démographiques. La répartition proposée assure une représentativité adaptée des communes membres. Cette décision sera transmise aux conseils municipaux pour validation selon les règles de majorité qualifiée.

2- Modification des statuts N°2025/01 – Transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes entre dore et allier

Le Conseil communautaire de la CCEDA a approuvé à **29 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**, le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1er janvier 2026, dans le cadre d'un transfert à la carte qui sera précisé dans le cadre de l'intérêt communautaire. Cette décision implique la modification des statuts et une phase préparatoire en 2025. Les communes disposent de trois mois pour se prononcer. La Présidente est autorisée à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du transfert.

Le secrétaire de séance
Jean-Louis DERBIAS



La Présidente
Elisabeth BRUSSAT

